Saint-Étienne
Ville créative design

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2023.00154

DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30/05/2023

Politique	Aménager une ville durable	Dossier n°	CM-001832
Commission	**Aménagement - Urbanisme - Commerce**		
Direction en charge	Projets Urbains		
Objet	Versement de subvention rénovation rez-de-chaussée vacant au 32 rue Paul Bert - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**
Date de convocation du Conseil : **23/05/2023**
Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Siham LABICH, Mme Nora BERROUKECHE, M. Patrick MICHAUD, Mme Nicole PEYCELON, M. Paul CORRIERAS, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Frédéric DURAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Christiane JODAR, M. Robert KARULAK, Mme Pascale LACOUR, M. Charles DALLARA, Mme Brigitte MASSON, M. Denis CHAMBE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Claude LIOGIER, Mme Delphine JUSSELME, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Maryse ZOFFO, M. Jacques PHROMMALA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Dominique MANIN, M. Alain SCHNEIDER, M. Jacques GUARINOS, Mme Catherine ZADRA, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Thierry NITCHEU, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Catherine GROUSSON, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Diarra KANE, Mme Laura CINIERI, Mme Fanny RIVEY, M. Tom PENTECOTE, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Danielle TEIL, M. Jean DUVERGER, Mme Christel PFISTER, M. Olivier LONGEON, M. Michel NEBOUT, M. François BOYER, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Julie TOKHI, M. Pierrick COURBON, M. Germain COLLOMBET, M. Lionel JOUFFRE, M. Jean JAMET, M. Antoine POMEON

Pouvoirs
M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON

Secrétaire de séance
M. Tom PENTECOTE

■ Rappel et références

Le développement durable, un des trois piliers de la politique municipale, doit permettre à la Ville de Saint-Étienne d'être toujours plus attractive, tout en veillant à la protection de l'environnement afin de contribuer à la préservation de notre planète sans obérer le développement économique et social nécessaire aux générations futures. La Ville de Saint-Étienne qui connaît une progression remarquable de son nombre d'habitants va continuer à développer une politique urbanistique maîtrisée, conformément à son ambition affichée d'être une ville inclusive et durable.

■ Motivation et opportunité

Par la délibération n°2022.00305, en date du 26 septembre 2022, le Conseil Municipal a mis en place une aide pour la rénovation des rez-de-chaussée vacants.

La Ville de Saint-Étienne a lancé un plan pour la reconquête des rez-de-chaussée vacants. Un des principaux freins à la remise sur le marché de ces derniers est le financement des travaux de mise aux normes et de réparation lourde. La charge de ces dépenses échoit en principe au propriétaire, et, par dérogation, au porteur de projet, preneur du local.
Les communes peuvent apporter une aide à l'investissement immobilier des entreprises. Cette aide est versée au maître d'ouvrage des travaux, qui peut donc, en l'espèce, être soit le porteur de projet, soit le propriétaire, soit les deux, si le contrat de bail le prévoit ainsi.

L'aide à la rénovation des rez-de-chaussée vacants est sollicitée par la société de conseil en performance énergétique Abiréose pour la remise en état d'un local situé 32 rue Paul Bert vacant depuis 2015 en vue d'y installer ses bureaux (3 salariés).
L'installation d'une activité dans ce local contribue à la requalification et à la redynamisation du secteur Paul Bert/Grand Gonnet/Ledin, tant par la rénovation de la devanture que par les effets positifs sur les autres activités du quartier.

■ Contenu

Les travaux prévus par Abiréose, d'un montant de 41 649 € HT, portent d'une part sur la devanture, qui sera mise aux normes, d'autre part sur l'intérieur du local, avec la mise en conformité de l'électricité, la réfection totale de la plomberie, l'isolation des plafonds et des murs. L'aide à la rénovation des rez-de-chaussée vacants n'est mobilisée que pour les travaux intérieurs.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement) aide rénovation rez-de-chaussée vacants			3 412,00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	**0,00 €**	**0,00 €**	**3 412,00 €**	**0,00 €**
Charge nette Ville		**0,00 €**		**3 412,00 €**

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :
- approuver l'attribution et le versement des subventions aux propriétaires concernés ou à leurs représentants, ci-dessus, pour un montant total de 3 412 €,
- approuver la convention jointe en annexe entre la société Abiréose et la Ville de Saint-Étienne,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention ainsi que tous les actes afférents,
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					2023 et suivants 2023 et suivants	204 204	20422 919024
Recettes							

■ Décision

Proposition adoptée
59 voix pour

Pour Extrait
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Tom PENTECOTE